

Je me réjouis de la chose pour l'industrie des pâtes et papiers. Il n'y a évidemment aucun problème à ce que ces compagnies fassent des profits, mais ce qui m'inquiète, c'est qu'elles puissent négliger de donner un service essentiel et répondre à la demande au Canada. Et je crois qu'il est impérieux que, dans ce contexte d'une bonne concurrence au Canada, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) se penche sur ce problème et essaie de trouver des solutions à court terme, en particulier à cette pénurie de pâtes et papiers au Québec.

En terminant mes remarques, monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler que, de l'aveu même du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), il y aurait de graves trous dans la loi même relative aux enquêtes sur les coalitions. Et j'ai demandé au ministre à la Chambre s'il avait l'intention d'apporter des modifications à la loi. Il m'a répondu que son gouvernement étudiait avec urgence plusieurs questions auxquelles le discours du trône ne faisait pas allusion. C'est une réponse qui m'apparaît un peu vague. D'une part, il trouve la loi boiteuse et il va même jusqu'à dire que certaines grandes compagnies peuvent impunément abuser de la loi.

Par ailleurs, il n'a pas jugé à propos d'annoncer les intentions de son gouvernement de modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je pense qu'il est important que le ministre nous donne des éléments concrets de ses intentions à ce sujet. Va-t-il se porter à la défense des consommateurs canadiens ou va-t-il abdiquer ses responsabilités devant le «lobbyisme» progressiste conservateur du pays qui, on le sait, monsieur l'Orateur, s'est toujours opposé à amender la loi canadienne sur la concurrence. J'espère que le ministre passera aux gestes et aux actes concrets et ne s'en tiendra pas à des déclarations pieuses, et qu'il se présentera à la Chambre avec une loi sur la concurrence qui a des dents. Je peux l'assurer, dès maintenant, de mon appui et de celui des députés de ce côté-ci de la Chambre, si comme ministre progressiste conservateur il a le courage de faire face à la musique et de s'opposer même à certains de ses collègues ministériels et veut présenter enfin une bonne loi sur la concurrence au Canada.

● (2215)

[Traduction]

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si le député veut que je lui accorde la parole, il devra regagner sa place. Je ne crois pas qu'il occupe en ce moment la place qui lui est attribuée.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Papineau (M. Ouellet) de sa question et de l'occasion qu'il me donne de répondre pour la première fois à la Chambre. J'aimerais aussi le remercier d'avoir choisi ce sujet. Il s'agit en effet d'une question très importante puisqu'elle met en cause la capacité, pour l'industrie québécoise du papier, de répondre aux besoins de la population du Québec.

J'aimerais renvoyer le député à la lettre que lui a adressée le ministre le 19 octobre dernier, dans laquelle on lisait ce qui suit:

A deux occasions déjà cette année, le directeur a été saisi de problèmes semblables à ceux qu'a connus *Le Journal*. Dans un cas, le directeur a constaté que l'offre de papier journal était généralement faible, mais que cela était attribuable aux conditions existant dans le marché et non à des pratiques

L'Ajournement

anticoncurrentielles. Il est possible que la situation persiste. Dans l'autre cas, certains hebdomadaires locaux et régionaux du Québec ont eu de la difficulté à s'approvisionner en papier journal. Le directeur a discuté de la situation avec les autorités provinciales qui lui ont signalé le cas et il s'est également tenu des réunions entre ces autorités et des représentants de l'industrie et des journaux. Cela a permis de mettre fin à la pénurie provisoire.

Je voudrais maintenant citer un passage d'un article publié dans la *Gazette* d'aujourd'hui, où l'on dit notamment:

Quebecor...

Le directeur du quotidien montréalais au plus fort tirage,

... a été touché plus durement que tout autre de ses concurrents au Canada par la pénurie de papier journal qui s'est aggravée au cours de l'année dernière alors que les directeurs de journaux achetaient de plus en plus de papier et que les fabricants de papier journal bien qu'ayant accru leur production ne pouvaient plus suffire à la demande.

Le *Journal de Montréal* tire maintenant à environ 325,000 exemplaires par jour, alors qu'il ne tirait qu'à 200,000 numéros l'année dernière. C'est donc bien un problème d'approvisionnement. En fait, on a honoré les contrats, on a trouvé de nouvelles sources d'approvisionnements pour un journal dont la consommation atteignait 65,000 tonnes en 1977 et qui se chiffra à 79,000 tonnes de papier journal pour 1979. Des dispositions prises auprès d'un fournisseur actuel du *Journal de Montréal* permettra à ce dernier d'acquérir 3,000 tonnes supplémentaires de papier journal par mois. L'expansion de l'industrie et la construction de nouvelles installations permettront d'accroître la production au début de l'année prochaine.

L'ancien ministre le sait sans doute, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne comporte pas de dispositions permettant d'établir la preuve en matière de pénurie des approvisionnements. La loi est essentiellement ce qu'elle était sous le gouvernement précédent. Si le député de Papineau peut citer des cas précis qui à son avis intéressent le directeur de l'enquête et de la recherche, on m'a assuré que le directeur est prêt à les accepter et à les examiner. Entre-temps, le directeur continuera à surveiller la situation en vue de détecter toute coalition de vendeurs, toute collusion ou tout autre combine qui pourrait nuire à notre régime de marché libre. Relativement à une question précise de révision ou de modifications de la loi, je dois renvoyer le député au ministre qui se fera un plaisir de lui répondre par écrit.

● (2220)

L'IMMIGRATION—LA POLITIQUE RELATIVE À L'IMMIGRATION FUTURE

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, cet après-midi j'ai posé une question très simple au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) si le Canada continuerait à inciter les Canadiens à parrainer des familles de réfugiés du Vietnam en leur donnant lui-même l'exemple. Il m'a donné une réponse si évasive et si peu satisfaisante que je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte ce soir pour expliquer très clairement ma question, même si je pense avoir été très clair cet après-midi, et pour donner au ministre et à son secrétaire parlementaire l'occasion de dire d'abord aux Canadiens ce que le gouvernement a l'intention de faire, maintenant que le quota de 50,000 proposé par le gouvernement est presque atteint par suite de la réponse enthousiaste de la population canadienne, et de leur dire ensuite quelle sera la deuxième étape.

Le ministre se montre très fier du programme de parrainage que lui et son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^{lle} MacDonald) ont mis sur pied cet été. Je